

AVIS DE PROMULGATION

Règlement #2023-611

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière,

Que le conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière, à sa séance du 6 février 2023 a adopté le règlement #2023-611 intitulé :

Règlement #2023-611 : Règlement établissant les modalités de démolition d'immeubles

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 9 janvier 2023
- Dépôt du premier projet de règlement : 9 janvier 2023
- Consultation publique : 6 février 2023
- Adoption du règlement : 6 février 2023
- Date d'entrée en vigueur : 9 février 2023

Que ce règlement est déposé au bureau municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière situé au 2485, rue Principal, Saint-Édouard où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la loi.

Donné à St-Édouard-de-Lotbinière, ce 7 février 2023



Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Gref.-très.